



Établissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial

Extrait du registre des délibérations
du Conseil d'Administration

Délibération n° 2011-05 du 28 avril 2011

Objet : vote du budget primitif du budget principal 2011

L'an deux mille onze, le 28 avril à 17h30, s'est réuni au Conseil général du Val d'Oise, le Conseil d'Administration de l'Établissement Public de Coopération Culturelle du Château de La Roche-Guyon dûment convoqué le 15 avril 2011.

Etaient présents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux :

- Gérard Lambert-Motte, Président de l'Établissement Public
- Jean-Pierre Bequet

Maire de la Commune de La Roche Guyon : Christine Forge

Représentant le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc Naturel Régional du Vexin français : Dominique Herpin-Poulenat

Personnalités qualifiées :

Propriétaire : Guy-Antoine de La Rochefoucauld

Personnalité qualifiée nommée par l'Etat : Jean-Baptiste Bellon

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : François Dupille

Représentants du personnel :

- Hassen Ben Mahmoud, suppléant
- Chrystèle Pieszko, titulaire

Absents excusés ayant donné un pouvoir :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Dominique Gillot et Jean Pichery

Représentant de l'Etat : Muriel Genthon

Personnalités qualifiées :

Personnalité qualifiée nommée par le Conseil général : Bernard Toublanc

Personnalité qualifiée nommée par la commune de La Roche-Guyon : Daniel Lehleyder

Personnalité qualifiée nommée par le Propriétaire : Yolaine de La Rochefoucauld

Nombre de membres en exercice : 18

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 15

Absents :

Membres élus des Collectivités :

Conseillers généraux : Jean-Pierre Muller et Guy Paris

Représentant de l'Etat : Pierre-Henry Maccioni

Etaient également présents :

- Véronique Flageollet-Casassus, Directrice de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Carole Lartigot, Direction de l'Action culturelle du Conseil général du Val d'Oise
- Yves Chevallier, Directeur de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Laure Atger, Administratrice de l'EPCC du Château de La Roche-Guyon
- Marie-Christine Dodier, EPCC du Château de La Roche-Guyon (pour la prise de notes)

LE 12 MAI 2011

ARRIVÉE

CONSIDERANT,

- Que les compte de gestion et compte administratif de l'exercice 2010 n'ont pas été arrêtés à la date de vote du budget primitif 2011
- Qu'il n'est pas procédé à une reprise anticipée du résultat 2010
- Qu'avant l'arrêté du compte administratif et du compte de gestion 2011, il est nécessaire de prévoir des crédits afin de procéder au paiement de dépenses 2010 non réalisées (notamment dépenses liées aux travaux sur le corps central du château, études préalables, restauration de bas-reliefs) et au « titrage » de recettes
- La régularisation des subventions transférées au résultat approuvée par délibération n°2011-03 du 28 avril 2011
- Que la charge suscitée à la section d'investissement par cette régularisation est équilibrée par un virement de la section de fonctionnement
- Que la subvention transférée au résultat pour l'exercice 2011 (sur recettes d'investissement 2010) a été calculée selon la méthode prévue par la délibération n°2011-03 du 28 avril 2011
- Que les sections de fonctionnement et d'investissement sont présentées respectivement à l'équilibre
- Qu'il est procédé au vote de la section d'investissement par opérations.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle,

VU le décret n° 2002-1172 du 11 septembre 2002,

VU l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2003 créant l'établissement public du château de La Roche Guyon,

VU les statuts de l'E.P.C.C.,

Après en avoir délibéré, adopte le budget primitif 2011 du budget principal.

Abstentions : 0

Votes contre : 0

Votes pour : 15

Pour extrait conforme au registre des délibérations



Le Président de l'E.P.C.C.
Gérard Lambert-Motte

Certifiée exécutoire en vertu de la transmission à la Préfecture du Val d'Oise et de la publication le